

6721IP/6725IP - CONTRAT DE LICENCE DE LOGICIEL UTILISATEUR FINAL ("CLUF") ET GARANTIE LIMITÉE

Le logiciel contenu dans ce produit, à l'inclusion, sans restrictions, du firmware et de toutes les mises à jour et copies, ainsi que de tout logiciel téléchargeable par voie électronique via Internet ou autre (le "**Logiciel**") est concédé sous licence et non vendu. Par le présent document, Mitel Networks Corporation, désigné ci-après comme "**donneur de licence**", accorde à l'utilisateur ("**client**") une licence d'utilisation personnelle, incessible, sans possibilité de sous-licence, non exclusive, révocable et restreinte pour l'usage du Logiciel tel quel sous forme d'objet uniquement avec le matériel pour lequel il est fourni. Ce Logiciel peut comprendre des programmes dont la licence a été octroyée au donneur de licence par des tiers ("**fournisseurs**") pour une distribution selon les termes du présent CLUF. Ces programmes sont confidentiels et propriétaires. Ils sont protégés en tant que tels par la loi sur le copyright en qualité d'ouvrages non publiés de même que par des traités internationaux dans toute leur étendue en vertu de la loi applicable. Tous les Logiciels doivent rester la propriété du donneur de licence et de ses fournisseurs. Ils sont soumis aux clauses et conditions du présent CLUF. Tous les droits sont réservés. Les dispositions du présent CLUF sont expressément conçues au bénéfice du donneur de licence et de ses fournisseurs. Le donneur de licence et/ou ses fournisseurs peuvent les exécuter dans toute l'étendue de la loi.

A travers l'usage de ce Logiciel, le client doit veiller à appliquer l'accord du client soumis aux clauses et conditions figurant dans le présent CLUF. La suppression et la modification de marques déposées, de notes de copyright, de logos, etc., l'usage du Logiciel sur tout matériel ou avec des logiciels autres que ceux pour lesquels il est prévu, ainsi que toute autre violation matérielle de ce CLUF mettront automatiquement fin au présent CLUF pour cause de violation. Si ce CLUF est rompu pour cause de violation, le client doit immédiatement cesser d'utiliser et détruire ou restituer au donneur de licence tous les Logiciels ainsi que les autres informations confidentielles ou propriétaires du donneur de licence.

Le Logiciel représente des programmes qui sont des œuvres conformes aux exigences de la Section 401 du titre 17 du Code des Etats-Unis. En tant que "Logiciel informatique commercial", son usage par le gouvernement ou ses utilisateurs autorisés est régi par les restrictions contenues dans le présent CLUF. Le client ne doit délivrer ces programmes et informations confidentiels et propriétaires à aucun tiers et ne doit exporter de Logiciels sous licence vers aucun autre pays sauf si c'est en conformité avec les lois et restrictions applicables en matière d'exportations, dont celles des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Le client accepte de ne pas effectuer de rétro-ingénierie, décompiler, rétro-compiler, désassembler ou afficher le Logiciel. Le client ne devra pas modifier, copier, reproduire, transférer à des tiers ou distribuer, transcrire, traduire ou réduire à une forme ou langage lisible par un support électronique ou par une machine, dépasser la capacité/les limitations autorisées ou intégrées figurant dans la documentation, essayer de reconstituer le code source ou d'apprendre la structure ou les algorithmes sans l'accord écrit explicite du donneur de licence et de ses fournisseurs, ni disséminer ou révéler le Logiciel sous une autre forme à des tiers. Le client ne doit pas installer dans le produit de logiciel qui aurait pour effet de modifier le logiciel de prise de contrôle dans le produit sans l'accord écrit explicite du donneur de licence. Sauf tel qu'il est expressément prévu aux présentes, aucun droit de propriété intellectuelle du donneur de licence ou de ses fournisseurs n'est octroyé au client.

Le Logiciel n'est pas conçu, fabriqué ou destiné à être utilisé dans un environnement dangereux ou dans des applications nécessitant un fonctionnement fail-safe, comme l'exploitation d'installations nucléaires, la navigation aérienne, les équipements de maintien de la vie ou les systèmes de communication, le contrôle de la circulation aérienne, les systèmes d'armes ou les équipements de maintien de la vie, dans le cadre desquelles la panne du Logiciel pourrait directement entraîner la mort, un préjudice corporel ou de graves dommages environnementaux ou physiques. Ce produit peut ne pas fonctionner si l'alimentation du système est coupée ou si le réseau de services téléphoniques ou réseau local ("LAN") du client est interrompu, selon la conception et configuration du système. En fonction de la conception et de la configuration du système, ce produit peut ne pas fournir la localisation d'un poste aux services d'urgence lorsqu'un client appelle ces derniers (p.ex. 911, 112, 999, etc.). Certaines législations américaines (fédérales et/ou nationales) et étrangères peuvent exiger qu'un client utilisant un système téléphonique multilignes, tel que ce produit, donne aux services d'urgence la localisation physique/l'adresse d'un poste qui les appelle, en plus du numéro de téléphone de l'appelant. Le client est responsable de la configuration de son système en matière de sécurité et de conformité aux lois portant sur le système téléphonique multilignes. Il doit faire en sorte qu'au moins l'une de ses lignes téléphoniques soit connectée à un appareil qui (1) soit séparé de ces produits et (2) ne nécessite pas une alimentation séparée pour appeler les services d'urgence. En utilisant ce produit, le client reconnaît les risques couverts par ces avertissements.

GARANTIE PRODUIT LIMITEE. Le donneur de licence garantit ce produit contre les vices de matériau et de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien pendant un (1) an à compter de la date d'achat initiale chez un distributeur ou revendeur agréé (période de garantie). En cas de défaut matériel, le donneur de licence procèdera gratuitement, selon son choix et à titre de recours exclusif, soit à la réparation du produit soit à son remplacement par un produit identique ou équivalent s'il est renvoyé par le client initial durant la période de garantie. Si les solutions susmentionnées sont impossibles dans des conditions raisonnables, le donneur de licence peut, à son entière discrétion, rembourser au client le prix d'achat payé pour le produit défectueux. Tout produit remplacé deviendra la propriété du donneur de licence. Les éventuelles pièces de rechange utilisées pour les réparations peuvent être des pièces révisées ou contenir des éléments révisés. Si le remplacement du produit est nécessaire, celui-ci peut être remplacé par un produit révisé du même aspect et de la même couleur. Si la réparation ou le remplacement d'un produit est nécessaire au titre de cette garantie, celle-ci s'applique au produit réparé ou remplacé jusqu'à l'expiration d'un délai de 90 jours à compter de la date de reprise ou d'envoi au client, ou jusqu'à la fin de la période de garantie si celle-ci est ultérieure. Une preuve de la date d'achat initiale doit être fournie pour tout produit retourné en vue d'une réparation sous garantie. Les produits retournés au donneur de licence doivent être expédiés en port payé et emballés comme il se doit pour assurer leur sécurité ; par ailleurs il est conseillé de souscrire à une assurance ou de les expédier par un moyen permettant le suivi du colis. La responsabilité ayant trait à la perte ou à l'endommagement n'est transférée au donneur de licence qu'une fois le produit retourné reçu par le donneur de licence.

EXCLUSIONS. Le donneur de licence ne garantit pas la compatibilité de ce produit avec l'équipement d'un opérateur téléphonique particulier. Dans le cadre de la présente garantie limitée, le donneur de licence ne saurait être tenu responsable si ses essais et examens révèlent que le défaut ou dysfonctionnement allégué du produit n'existe pas ou résulte :

- du non respect des instructions du donneur de licence en matière d'installation, de fonctionnement ou d'entretien ;
- de la réparation, de la modification ou de la transformation non autorisées du produit ;
- de l'utilisation non autorisée de services de communication d'une entreprise de télécommunication dont l'accès à été obtenu grâce au produit.
- d'une utilisation frauduleuse, d'un abus, d'un acte de négligence ou d'omission de la part du client et de personnes placées sous son contrôle ; ou
- d'actes de tiers, de cas de force majeure ou de catastrophes naturelles, d'accident, d'incendie, d'inondation, de foudre, de surtension ou panne d'alimentation ou d'autres nuisances.

LIMITATION DE GARANTIE. SI LE PRODUIT NE FONCTIONNE PAS COMME GARANTI, LE SEUL RECOURS DU CLIENT FACE AU MANQUEMENT A LA PRESENTE GARANTIE SE LIMITERA A LA REPARATION, AU REMPLACEMENT OU AU REMBOURSEMENT DU PRIX PAYE A L'ACHAT, ET CECI AU CHOIX DU DONNEUR DE LICENCE.

LE DONNEUR DE LICENCE NE PEUT GARANTIR ET NE GARANTIT PAS QUE :

(I) L'UTILISATION DU PRODUIT PERMETTE D'OBTENIR UNE CERTAINE PERFORMANCE OU QUALITE OU ENCORE UN CERTAIN RESULTAT ;

(II) LE PRODUIT SOIT ADAPTE AUX BUTS DU CLIENT ;

(III) LE LOGICIEL DU PRODUIT SOIT EXEMPT D'ERREUR OU DE BOGUE ;

OU (IV) LE PRODUIT OU LOGICIEL FONCTIONNE SANS INTERRUPTION. A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITEE ET DES EXCLUSIONS, LE PRODUIT, LE LOGICIEL AINSI QUE TOUTE DOCUMENTATION SONT FOURNIS "EN L'ETAT", TOUT RISQUE EN MATIERE DE RESULTAT OU DE PERFORMANCE ETANT ASSUME PAR LE CLIENT.

DANS LES LIMITES PREVUES PAR LA LOI, LES GARANTIES ET RECOURS SUSMENTIONNES SONT EXCLUSIFS ET SE SUBSTITUENT A TOUTE AUTRE GARANTIE, CLAUSE OU CONDITION DE PERFORMANCE, EXPLICITE OU IMPLICITE, QUE CE SOIT DANS LES FAITS OU PAR APPLICATION D'UNE LOI, LEGALE OU AUTRE, Y-COMPRIS AUX GARANTIES, CLAUSES OU CONDITIONS DE QUALITE MARCHANDE, D'APTITUDE A UN BUT PARTICULIER, DE QUALITE AINSI QUE DE NON-CONTREFAÇON, QUI SONT EXPRESSEMENT DECLINEES. LE DONNEUR DE LICENCE N'ASSUME PAS ET N'AUTORISE PERSONNE A ASSUMER A SA PLACE D'AUTRES RESPONSABILITES EN RELATION AVEC LA VENTE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN OU L'UTILISATION DE CE PRODUIT.

SERVICE DE REPARATION SOUS GARANTIE ET SERVICE POST-GARANTIE. Le client doit produire un justificatif d'achat s'il retourne ce produit pour un service sous garantie. Contactez votre représentant régional de la marque pour tout complément d'information sur les services de réparation pendant la période de garantie et après l'expiration de celle-ci.

LIMITATION DE RESPONSABILITE. DANS LES LIMITES PREVUES PAR LA LOI, LE DONNEUR DE LICENCE EXCLUT, TANT POUR SES FOURNISSEURS QUE POUR LUI-MEME, TOUTE RESPONSABILITE RESULTANT DU PRESENT CONTRAT OU DE DELIT (Y COMPRIS LA NEGLIGENCE) POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES, CONSECUTIFS, INDIRECTS, SPECIAUX OU PUNITIFS DE TOUTE SORTE, OU POUR LES PERTES DE REVENU OU DE PROFIT, LES PERTES DE NATURE COMMERCIALE, LES PERTES D'INFORMATION OU DE DONNEES, OU TOUTE AUTRE PERTE FINANCIERE DECOULANT DE, OU EN RELATION AVEC, LA VENTE, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, L'UTILISATION OU L'INCAPACITE D'UTILISER, LES PERFORMANCES, LES PANNES OU L'INTERRUPTION DE SON PRODUIT (QUE CE SOIT SEPAREMENT OU AVEC D'AUTRES EQUIPEMENTS), MEME SI LE DONNEUR DE LICENCE OU SON REVENDEUR AGREE A ETE PREVENU DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES ET MEME EN CAS DE FAUTE DU DONNEUR DE LICENCE, D'INEXACTITUDE, DE RESPONSABILITE STRICTE OU DE RESPONSABILITE DU FAIT DES PRODUITS, ET LIMITE SA RESPONSABILITE A LA REPARATION, AU REMPLACEMENT OU AU REMBOURSEMENT DU PRIX D'ACHAT PAYE, AU CHOIX DU DONNEUR DE LICENCE. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITE POUR DOMMAGES NE SERA AFFECTEE EN RIEN SI TOUT RECOURS DEFINI PAR LA PRESENTE N'ATTEINT PAS SON OBJECTIF PRINCIPAL.

LIMITATION DE GARANTIE. Cette garantie donne au client des droits juridiques spéciaux qui peuvent varier selon les lois en vigueur localement. Certaines juridictions n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des garanties implicites ou la limitation des dommages accessoires ou consécutifs pour certains produits fournis aux consommateurs, ni la limitation des responsabilités pour des préjudices corporels. Dans ce cas, les limitations et exclusions ci-dessus ne s'appliquent peut-être pas intégralement au client. Quand les garanties implicites ne peuvent pas être exclues dans leur intégralité, elles seront limitées à la durée de la garantie écrite applicable et ceci dans les limites prévues par la loi. Le donneur de licence ne saurait être tenu responsable de la perte de données personnelles, de logiciels, de call logs etc. sur un produit retourné pour réparation. Le donneur de licence n'assume aucune responsabilité pour un quelconque retard dans une réparation/un remplacement sous garantie, ou pour une perte d'utilisation en cas de réparation.

LEGISLATION APPLICABLE. Ce CLUF et cette garantie limitées sont régis par les lois de l'Etat de New-York, USA, et par les lois des Etats-Unis d'Amérique, à l'exclusion de toute contradiction des principes juridiques. Par les présentes, la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue dans son intégralité.

COPYRIGHT. Tous droits réservés dans le cadre des conventions panaméricaines et internationales en matière de copyright. Aucune partie des contenus ne peut être copiée, reproduite ou transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, ni traduite dans une autre langue ou un autre format, en partie ou en totalité, sans le consentement écrit de Mitel Networks Corporation. "Mitel" et le motif du logo sont des marques déposées ou des marques commerciales de Mitel Networks Corporation aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada et dans d'autres pays. Ne retirez aucune identification, aucun copyright ni aucune autre notification du produit, et n'autorisez aucun tiers à le faire.